



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/WP.6/2008/1  
29 juillet 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

COMITÉ DU COMMERCE

Groupe de travail des politiques de coopération  
en matière de réglementation et de normalisation

Dix-huitième session  
Genève, 3-4 novembre 2008

**ORDRE JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ  
DE LA DIX-HUITIÈME SESSION\***

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le 3 novembre 2008 à 10 heures

Note du secrétariat

**I. INTRODUCTION**

1. La dix-huitième session du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) se tiendra au Palais des Nations, à Genève, les 3 et 4 novembre 2008. Tout de suite après la session, trois réunions-débats d'une demi-journée se tiendront sur les questions ci-après: a) initiative relative à un modèle de surveillance des marchés; b) initiative sectorielle concernant les équipements utilisés à proximité d'explosifs et c) normes privées. Les ordres du jour provisoires des réunions-débats sont publiés sous les cotes ECE/TRADE/C/WP.6/2008/2, ECE/TRADE/C/WP.6/2008/3 et ECE/TRADE/C/WP.6/2008/4.

---

\* Les délégués sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation de la CEE (<http://www.unece.org/trade/wp6/documents-wp6-08-list.htm>) et de le retourner au secrétariat de la CEE *deux semaines au moins avant la réunion* – c'est-à-dire avant le **24 octobre 2008** –, soit par télécopie (+41 22 917 0037), soit par courrier électronique ([dominique.rames@unece.org](mailto:dominique.rames@unece.org)). Avant de se rendre à la réunion, les représentants doivent se procurer une plaquette d'identité au Bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONU, installé au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan à l'adresse <http://www.unece.org/meetings/map.pdf>). En cas de difficulté, prière d'appeler le secrétariat au +41 22 917 3096/2481.

## II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Questions découlant des réunions récentes du Bureau du Comité du commerce.
4. Réunions-débats:
  - a) 1 – Initiative relative à un modèle de surveillance des marchés;
  - b) 2 – Initiative sectorielle concernant les équipements utilisés à proximité d'explosifs;
  - c) 3 – Normes privées (réunion organisée avec le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles);
  - d) Conclusions.
5. Pratiques en matière de normalisation et de réglementation:
  - a) Examen des faits nouveaux;
  - b) Révision des recommandations de la CEE.
6. Coopération en matière de réglementation:
  - a) Projets régionaux;
  - b) Projets sectoriels.
7. Examen des faits nouveaux en matière d'évaluation de la conformité et d'accréditation.
8. Surveillance des marchés:
  - a) Le point sur les activités des groupements régionaux et du Groupe consultatif de la surveillance des marchés (Groupe «MARS»);
  - b) Le point sur l'initiative concernant un modèle de surveillance des marchés;
  - c) Rapport sur l'état d'avancement des négociations relatives à un accord commercial anti-contrefaçon (ACTA).
9. Métrologie.
10. Programme de travail et priorités du Groupe de travail.
11. Renforcement des capacités.
12. Questions diverses.
13. Adoption du rapport.

### III. ANNOTATIONS

#### **Point 1. Adoption de l'ordre du jour**

Document: ECE/TRADE/C/WP.6/2008/1 – Ordre du jour provisoire annoté.

2. L'ordre du jour provisoire et le calendrier proposés ont été approuvés par le Bureau du Groupe de travail; ils sont présentés pour approbation.

#### **Point 2. Élection du Bureau**

3. Conformément au Règlement intérieur de la Commission et selon l'usage, le Groupe de travail doit élire un président et deux vice-présidents. M. C. Arvius (Suède), M. V. Koreshkov (Biélorus) et M. P. Lukac (Slovaquie) ont été élus respectivement Président et Vice-Présidents de la dix-huitième session (voir l'organigramme en annexe au présent document).

#### **Point 3. Questions découlant de réunions récentes du Bureau du Comité du commerce**

4. Le secrétariat fera le point sur les questions découlant des réunions récentes du Bureau du Comité du commerce et du Comité exécutif de la CEE.

#### **Point 4. Réunions-débats**

5. Trois réunions-débats se tiendront tout de suite après la session:

- a) **Première réunion-débat – Initiative relative à un modèle de surveillance des marchés, sous la présidence de M. Ivan Hendrikx, expert de la surveillance des marchés, animateur de l'Équipe spéciale de l'initiative du WP.6**

Documents: ECE/TRADE/C/WP.6/2008/2 – Ordre du jour provisoire de la première réunion-débat – Initiative relative à un modèle de surveillance des marchés, ECE/TRADE/C/WP.6/2008/2/Add.1 – Questionnaire portant sur des modèles de surveillance des marchés; ECE/TRADE/C/WP.6/2008/13 – Mandat de l'initiative relative à un modèle de surveillance des marchés.

6. À sa réunion d'octobre 2007, le Groupe consultatif de la surveillance des marchés (Groupe «MARS») est convenu d'entreprendre l'élaboration d'une procédure type de surveillance des marchés. À sa réunion de mars 2008, le Bureau du Groupe de travail a approuvé la décision et une équipe spéciale s'est mise au travail au printemps de 2008. La première réunion-débat présentera les résultats de ces travaux et permettra de s'entendre sur les priorités.

- b) **Deuxième réunion-débat – Initiative sectorielle concernant équipements utilisés à proximité d'explosifs, sous la présidence de M. Frank Lienesch, chef du Groupe de travail des systèmes à entraînement électrique protégés contre les explosions du Physikalisch-Technische Bundesanstalt (PTB), Président de l'initiative sectorielle**

Documents: ECE/TRADE/C/WP.6/2008/3 – Ordre du jour provisoire de la deuxième réunion-débat – Équipements utilisés à proximité d'explosifs, ECE/TRADE/C/WP.6/2008/3/Add.1 – Questionnaire portant sur les équipements utilisés à proximité d'explosifs, ECE/TRADE/C/WP.6/2008/3/Add.2 – Rapport de la deuxième réunion de l'initiative sectorielle concernant les équipements utilisés à proximité d'explosifs (Paris, 29 septembre 2008), ECE/TRADE/C/WP.6/2008/8 – Rapport d'activité sur l'initiative sectorielle concernant les équipements utilisés à proximité d'explosifs.

7. À sa dernière session, le Groupe de travail a lancé une initiative sectorielle concernant les équipements utilisés à proximité d'explosifs pour définir d'un commun accord des objectifs communs en matière de réglementation dans ce domaine spécialisé et déterminer comment assurer le respect des prescriptions et en apporter la preuve. La deuxième réunion-débat a pour objet d'examiner les progrès de l'initiative sectorielle et de fixer des objectifs pour les mois à venir.

**c) Troisième réunion-débat – Normes privées, organisée avec le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles, sous la présidence de M. Christer Arvius du Swedish National Board of Trade, Président du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6)**

Documents: ECE/TRADE/C/WP.6/2008/4 – Ordre du jour provisoire de la troisième réunion-débat – Normes privées, ECE/TRADE/C/WP.6/2008/4/Add.1 – Document d'information pour la troisième réunion-débat – «Normes privées».

8. À la dernière session annuelle, les délégués ont souhaité examiner la question des normes privées (spécifications des entreprises) et leur rôle dans un encadrement à l'architecture complexe qui comprend les normes nationales, régionales et mondiales, ainsi que des réglementations nationales et des systèmes de certification internationaux.

9. La troisième réunion-débat sera organisée avec le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) en raison de l'importance des normes privées dans l'agroalimentaire; elle aura pour objet d'associer au débat les autorités chargées de la réglementation et des entreprises privées.

**d) Conclusions**

10. Les conclusions des trois réunions-débats seront présentées au Groupe de travail pour examen.

**Point 5. Pratiques en matière de normalisation et de réglementation**

**a) Examen des faits nouveaux**

11. Les délégations nationales et les organisations internationales et régionales seront invitées à rendre compte de leurs activités de normalisation et de réglementation, des programmes de coopération technique réalisés avec d'autres pays ou régions. En particulier, pour faire suite aux débats de la session précédente, la Commission européenne fournira des informations sur le cadre commun pour la commercialisation des produits adopté récemment et fera brièvement le

point de la mise en œuvre du Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

#### **b) Révision des recommandations de la CEE**

Documents: ECE/STAND/17/Rev.4 – Recommandations de la CEE sur les politiques de normalisation; ECE/TRADE/C/WP.6/2007/10/Rev.1 – Recommandation «M» approuvée; ECE/TRADE/C/WP.6/2008/6 – Proposition de révision de la Recommandation «K».

12. À sa dix-septième session, le Groupe de travail a approuvé la Recommandation «M» intitulée «Utilisation de la surveillance des marchés comme moyen complémentaire de protéger les consommateurs et les utilisateurs contre les marchandises de contrefaçon», dont la version finale est soumise aux délégués pour information.

13. À sa dernière session, le Groupe de travail a demandé l'avis des délégations sur l'éventuelle révision de la Recommandation «K» intitulée «Assurance métrologique des essais». Une communication a été reçue d'une délégation. La question serait examinée au titre du point 9 – Métrologie.

#### **Point 6. Coopération en matière de réglementation**

Documents: ECE/STAND/17/Rev.4 – Recommandations de la CEE sur les politiques de normalisation; ECE/EX/2 – Directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement d'équipes de spécialistes sous l'égide de la CEE.

14. Le Groupe de travail sera informé des dernières activités relatives à la Recommandation «L» de la CEE intitulée «Modèle international pour la mise en œuvre de bonnes pratiques de réglementation dans la préparation, l'adoption et l'application des règlements techniques grâce à l'utilisation de normes internationales» (document ECE/STAND/17/Rev.4, à consulter aussi à l'adresse [http://www.unece.org/trade/wp6/major\\_doc.htm](http://www.unece.org/trade/wp6/major_doc.htm)).

15. Le Groupe de travail sera informé des activités de l'Équipe de spécialistes de la normalisation et des techniques de réglementation (Équipe «START»), qui s'est réunie à Genève en mars 2008. Conformément aux Directives de la CEE aux fins de l'établissement et du fonctionnement d'équipes de spécialistes (ECE/EX/2, par. 3), la reconduction du mandat de l'Équipe sera soumise à l'approbation du Groupe de travail.

16. Le Groupe de travail entendra un rapport oral du secrétariat sur le séminaire sur les bonnes pratiques réglementaires organisé par l'Organisation mondiale du commerce en mars 2008 et sera informé des domaines dans lesquels il serait possible de coopérer avec le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU).

#### **a) Projets régionaux**

17. Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement des projets régionaux de coopération en matière de réglementation dans le cadre d'accords commerciaux régionaux ou

bilatéraux, en particulier dans la Communauté d'États indépendants (CEI) et la Communauté économique eurasiennne.

#### **b) Projets sectoriels**

Documents: ECE/TRADE/C/WP.6/2008/8 – Rapport d'activité sur l'initiative sectorielle concernant les équipements utilisés à proximité d'explosifs, ECE/TRADE/C/WP.6/2008/9 – Rapport d'activité sur l'initiative sectorielle dans le domaine des télécommunications, ECE/TRADE/C/WP.6/2008/10 – Rapport d'activité sur l'initiative sectorielle concernant les engins de terrassement.

18. Les présidents des initiatives sectorielles en cours rendront compte des activités courantes et des réalisations récentes, en particulier en ce qui concerne les équipements utilisés à proximité d'explosifs, les télécommunications et les engins de terrassement.

19. Il y aura débat sur la suite à donner au lancement d'une initiative sur la sûreté des oléoducs; si les délégations manifestent un intérêt suffisant, une équipe spéciale sera créée.

20. Toute proposition de dialogue sur la convergence réglementaire sera examinée.

#### **Point 7. Examen des faits nouveaux en matière d'évaluation de la conformité et d'accréditation**

21. Les délégations nationales et les organisations internationales et régionales sont invitées à rendre compte des aspects liés au commerce des faits nouveaux concernant l'évaluation de la conformité et l'accréditation. Les organisations internationales sont aussi invitées à faire le point de leurs travaux sur les normes internationales, les projets d'assistance technique, les manuels et les modules de formation.

#### **Point 8. Surveillance des marchés**

##### **a) Le point sur les activités des groupements régionaux et du Groupe consultatif de la surveillance des marchés (Groupe «MARS»)**

Documents: ECE/TRADE/C/WP.6/2008/11 – Rapport du Groupe consultatif de la surveillance des marchés sur ses activités et les réunions qu'il a tenues à Bratislava les 2 et 3 octobre 2008, ECE/TRADE/C/WP.6/2008/12 – Informations communiquées par la CEI sur la surveillance des marchés.

22. Le Groupe consultatif de la surveillance des marchés (Groupe «MARS») rendra compte au Groupe de travail de ses activités, ainsi que des réunions qu'il a tenues à Bratislava les 2 et 3 octobre 2008. Les délégations seront informées des dernières activités menées sous les auspices de la Communauté d'États indépendants (CEI) dans le domaine de la surveillance des marchés. La Commission européenne présentera le nouveau cadre commun pour la surveillance des marchés. Enfin, le secrétariat rendra compte: a) de la réunion coorganisée par le Comité européen de normalisation (CEN) et le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC) à propos des normes européennes et la surveillance des marchés (Bucarest, 25 juin 2008); et b) de l'atelier sur l'évaluation des normes de conformité et leur utilisation dans

la surveillance des marchés organisé par le Comité pour l'évaluation de la conformité qui relève du Conseil de l'ISO (ISO/CASCO) (Genève, 29 octobre 2008).

**b) Le point sur l'initiative concernant un modèle de surveillance des marchés**

Document: ECE/TRADE/C/WP.6/2008/13 – Mandat de l'initiative relative à un modèle de surveillance des marchés

23. Le Groupe de travail est prié d'approuver la création du Groupe de l'initiative relative à des modèles de surveillance des marchés et d'en adopter le mandat.

24. Le président de la nouvelle initiative relative à des modèles de surveillance des marchés rendra compte des délibérations de la première réunion-débat – «initiative relative à un modèle de surveillance des marchés».

**c) Rapport sur l'état d'avancement des négociations relatives à un accord commercial anti-contrefaçon (ACTA) – Le point de la situation**

25. Les négociations en cours feront l'objet d'un bref exposé et les délégations pourront débattre du rôle de la Recommandation «M» dans ce contexte.

**Point 9. Métrologie**

Document: ECE/TRADE/C/WP.6/2008/6 – Proposition de révision de la Recommandation «K».

26. Les délégations nationales et les organisations internationales et régionales seront invitées à rendre compte des faits nouveaux apparus dans le domaine de la métrologie.

27. Le Rapporteur pour la métrologie proposera une révision de la Recommandation «K» intitulée «Assurance métrologique des essais» (voir point 5 b)).

**Point 10. Programme de travail et priorités du Groupe de travail**

Documents: ECE/TRADE/C/2007/14 – Rapport de la deuxième session du Comité du commerce; ECE/TRADE/C/WP.6/2008/14 – Programme de travail de 2009-2010, ECE/TRADE/C/WP.6/2008/14/Add.1 – Tableau des priorités, ECE/TRADE/C/WP.6/2008/15 – Évaluation du Forum sur les «Règles, réglementations et normes commerciales: les différents niveaux de règlement et leurs effets» (octobre 2007); dix-septième session du Groupe de travail et son séminaire international de novembre 2007.

28. Le Groupe de travail examinera son programme de travail de 2009-2010 et décidera des priorités de ses travaux futurs sur la base du tableau des priorités.

29. Le Groupe de travail sera invité à examiner le document d'évaluation établi par le secrétariat et à commenter la méthode d'évaluation de ses travaux futurs.

**Point 11. Renforcement des capacités**

Document: ECE/TRADE/C/WP.6/2008/16 – Rapport intitulé «L'aide au commerce et les normes liées au commerce».

30. Le Groupe de travail sera informé des derniers plans concernant le lancement d'une initiative sur le renforcement des capacités destinée à promouvoir l'application du modèle «M».

31. Le secrétariat présentera un rapport sur l'aide au commerce et les normes liées au commerce. Ce rapport faisait partie de la publication intitulée «Aide au le commerce: les perspectives mondiales et régionales» à laquelle ont contribué les grands organismes des Nations Unies et qui a été présentée officiellement à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Accra, avril 2008).

**Point 12. Questions diverses**

32. Le Groupe de travail examinera les travaux de ses coordonnateurs et rapporteurs et prendra une décision sur leurs missions futures et l'étendue de leurs activités.

33. Le Groupe de travail sera informé des dates provisoires de sa réunion en 2009.

**Point 13. Adoption du rapport**

34. Conformément à l'usage, le Groupe de travail approuvera durant sa session la liste des principales décisions. Le secrétariat établira ensuite la partie descriptive du rapport, en concertation avec les membres du Bureau, et compte tenu des communications présentées au cours de la session.

**IV. CALENDRIER PROVISOIRE**

Lundi 3 novembre	10 h 00-13 h 00	Points 1 à 3 et 5
	15 h 00-18 h 00	Point 4 (première et deuxième réunions-débats parallèles)
Mardi 4 novembre	10 h 00-13 h 00	Point 4 (troisième réunion-débat parallèle*)
	15 h 00-18 h 00	Points 6 à 12

\* Coorganisée avec le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles de la CEE (WP.7).



**Annexe**  
**ORGANIGRAMME DU GROUPE DE TRAVAIL**

